

APPEL A PROJET

« Les Trophées de l'attractivité »

2025

Pôle Attractivité des Métiers

[14/03/2025]

## Contexte

---

La région Normandie fait actuellement face à une démographie déficitaire qui impacte déjà le secteur de la santé et ses ressources humaines disponibles sur le territoire :

- Augmentation des besoins liée au vieillissement de la population ;
- Départs en retraite programmés du secteur ;
- Difficultés de recrutement ;
- Turn-over et absentéisme élevés.

Des contrastes infrarégionaux nécessitent d'envisager des approches territorialisées, les arrondissements de Rouen, de Caen et du Havre concentrant en effet 47 % des personnes travaillant dans le secteur sanitaire et social en région. Ces bassins souffrent donc de forte concurrence entre les établissements, là où le reste de la Normandie souffre d'une pénurie de candidats.

Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population que de transition écologique. Le [Projet régional de santé 2023-2028](#) prévoit comme priorité d'action N°10 de « Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires » : agir en faveur des futurs professionnels de par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé ; accompagner les installations de professionnels ; développer les nouvelles pratiques et les nouveaux métiers en santé en misant sur le levier de la formation ; améliorer la qualité de vie et les conditions de travail ; fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie ; promouvoir le travail entre pairs et la mixité d'exercice ; soutenir les soignants face aux tensions du système de santé.

La Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation du numérique des systèmes de santé a élaboré une feuille de route dédiée à l'attractivité des métiers comportant 6 plans d'action partenariale, ainsi que la création d'un comité de pilotage régional. Ainsi une charte d'engagement envers l'attractivité des métiers de santé a été signée par l'ARS Normandie, la Préfecture de Région, la Région Normandie, l'Assurance Maladie, France Travail et les 5 départements. L'ensemble des partenaires s'engagent à déployer les actions figurant dans la feuille de route.

Afin d'encourager l'attractivité d'instituts de formation ou d'établissements, et afin de favoriser le recrutement et la fidélisation des étudiants et des professionnels, l'ARS Normandie a souhaité déployer en 2025 un appel à projet : les « Trophées de l'Attractivité ».

Ainsi, 10 projets innovants seront soutenus et promus lors d'évènements organisés par l'ARS Normandie. L'ARS souhaite ainsi valoriser par ce dispositif les établissements ou instituts de formation qui développeront une action sur l'attractivité et les initiatives originales locales.

# Cahier des charges

---

Sont concernés par cet appel à projets :

- Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sous compétence exclusive ou conjointe ARS ; publics ou privés
- Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui sont géographiquement localisés en région Normandie ;
- Les instituts de formation normands délivrant un diplôme d'Etat en santé.

## 1. Orientations régionales et critères de sélection

Cet appel à projet vise à promouvoir les initiatives régionales originales visant à améliorer l'attractivité des établissements ou des instituts de formation (marque employeur, évènementiel, partenariats) ...

Il s'agit d'obtenir un financement afin de créer un projet ayant pour but de générer des recrutements (ou des inscriptions), des visites de candidats, d'améliorer la marque employeur. Les établissements devront mettre en place un projet ancré localement (attractivité territoriale) et adressé à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Critères de sélection :

- Profil des recrutements visés (professions les plus en tension)
- Nombre de candidats ciblés
- Action ancrée sur le territoire
- Originalité du concept
- Avis favorable des représentants du personnel
- Lettre d'intention ou convention de partenariat (le cas échéant)

Une priorisation des dossiers de candidature sera réalisée par les équipes de l'ARS de Normandie en fonction des critères indiqués ci-dessus. Les dossiers dont les demandes de financement ne respectent pas les critères prévus ne seront pas retenus.

## 2. Financement :

Le financement de l'ARS s'élèvera au maximum à 10 000€ par projet, quel que soit le montant du projet. En fonction du volume des candidatures présentées, un arbitrage sera réalisé par l'ARS en fonction des critères énoncés ci-dessus, à l'occasion d'un comité de sélection.

## 3. Comité de Sélection :

Le comité de sélection sera réuni courant juillet et août 2025, il comprendra :

- Des membres des délégations départementales de l'ARS
- Des référents établissements de l'ARS
- Equipe Attractivité des métiers

L'ARS se réserve le droit de consulter des partenaires extérieurs intéressés au sujet (France Travail, Anap, ANFH, OPCO Santé...) ....

#### 4. Calendrier :

- Lancement de l'appel à projets : **1<sup>er</sup> avril 2025**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **30 juin 2025**
- Instruction des dossiers : **juillet aout 2025**
- Conventonnement et délégation des crédits : **à partir de septembre 2025.**

#### 5. Suivi de l'AAP :

L'établissement bénéficiaire d'un financement dans le cadre de cet appel à projet devra répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée dans le cadre d'un contrôle financier et d'une évaluation finale. Les établissements pourront ainsi être amenés à produire une évaluation quantitative et qualitative des résultats des actions financées.

L'établissement s'engage en outre à transmettre toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle de la réalité et de la validité des dépenses.

#### 6. Obligations de communication :

Les candidats dont les projets sont retenus s'engagent à valoriser le financement de l'ARS Normandie dans toutes leurs actions de communication (affiches, plaquettes, communiqué et dossier de presse, articles, réseaux sociaux, signalétique...).

A ce titre, ils doivent :

- faire apparaître sur tous leurs supports de communication la mention explicite suivante : avec le soutien de l'ARS Normandie, dans le cadre de l'appel à projet « Attractivité en ES et ESSMS « Les Trophées de l'attractivité 2024 ».
- faire apparaître sur tous leurs supports de communication le logo de l'ARS Normandie (les supports seront adressés au service communication de l'ARS Normandie : [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)). A cet effet, un guide d'utilisation du logo et sur les obligations de communication est adressé aux lauréats.

#### 7. Références et appui institutionnels existants

Si les tensions en personnel dans les établissements sont liées à des facteurs externes (démographie déficitaire, manque d'attractivité de certaines formation ou spécialisation...), les établissements ont néanmoins la possibilité de travailler leur attractivité afin de se différencier des autres, de faciliter leurs recrutements, et de fidéliser leur personnel : marque employeur, recrutement, intégration, fidélisation...

Les partenaires de l'ARS proposent déjà aux établissements du secteur des outils et accompagnements dédiés à l'amélioration de l'attractivité :

Ainsi, l'ANAP propose un outil [d'Autodiagnostic Attractivité et Fidélisation](#) qui permet de cartographier la situation d'un établissement et d'identifier les attentes des professionnels. L'ANAP fournit également des pistes d'actions pour élaborer sa marque employeur, attirer et fidéliser les talents. Également, une [boîte à outils](#) est mise à disposition, composée de fiches pratiques donnant des clés pour adopter les bases d'une politique RH attractive afin de recruter les talents et de fidéliser les équipes (Faire rayonner

sa marque employeur pour générer des candidatures et fidéliser ; Optimiser son recrutement pour développer un avantage concurrentiel ; Soigner l'accueil et l'intégration pour faciliter l'engagement ; Bâtir une politique de fidélisation des équipes en vue d'un management durable).

Egalité professionnelle, qualité de vie et des conditions de travail, charge de travail, bien-être au travail etc... font partie de leviers à travailler pour améliorer l'expérience collaborateur et améliorer l'attractivité d'un établissement. L'ANACT déploie un ensemble [d'outils et de jeux](#) dans ces domaines.

## 8. Modalités de dépôt :

Chaque établissement ou institut ne pourra déposer qu'un seul dossier en réponse à l'appel à projet « Trophées de l'Attractivité ».

Un dossier de candidature est à déposer sur l'outil Stars-Fir.fr, en choisissant un cadre de financement « NOR\_DAMTN-RH\_AAP\_TrophéesAttractivité ». Une aide à la saisie est publiée avec le cahier des charges de l'appel à projets et figure sur le site internet.

Les objectifs poursuivis par les projets, les explications et justifications à l'origine de la démarche devront être saisis directement sur le site Ma-démarche-santé.fr.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Budget global du projet
- Devis correspondant à chaque dépense
- RIB à jour

Les dossiers seront considérés non-recevables en cas de :

- Incomplétude du dossier ;
- Non-respect de la date limite de dépôt ;

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2025.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact auprès de la personne en charge du dossier :

ARS de Normandie  
Pôle Attractivité des Métiers / Direction de l'attractivité des métiers  
Mme Juliette JOLY – [juliette.joly@ars.sante.fr](mailto:juliette.joly@ars.sante.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

## **ARS Normandie**

Esplanade Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

